

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet de Plan Air-Climat-Energie 2030 dont l'auteur est le Gouvernement wallon est soumis à enquête publique.

Modalités de l'enquête publique :

Cette enquête est organisée du 29/05/2019 au 23/08/2019 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les actions proposées pour améliorer la qualité de l'air en Wallonie ainsi que pour atténuer les effets des changements climatiques, réduire les consommations énergétiques et produire l'énergie de manière renouvelable.

Le projet de Plan Air Climat Energie 2030 accompagné de son rapport sur les incidences environnementales sont consultables selon les modalités suivantes :

□ sur le site internet :

- <http://www.awac.be/index.php/thematiques/politiques-actions/plan-pace>

□ à l'Administration communale de Colfontaine, Service Urbanisme, Rue du Pont d'Arcole n° 14 à 7340 Colfontaine, à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service :

o Jusqu'au 28/06/2019 :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- Le mardi de 16h00 à 20h00 (uniquement en prenant rendez-vous 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme, au 065/88 73 40)
- le mercredi de 14h00 à 16h00.

Les bureaux seront fermés le 30/05, le 10/06 et le 11/06.

o A partir du 01/07/2019 (Horaire d'été) :

- Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les bureaux seront fermés le 15/08/2019

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête,

- Par écrit à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (Avenue Prince de Liège 7 boîte 2 à 5100 Jambes)
- Par mail à l'adresse : [plan.air@spw.wallonie.be](mailto:plan.air@spw.wallonie.be)
- par écrit auprès du service urbanisme de l'Administration communale de Colfontaine, Rue du Pont d'Arcole n° 14 à 7340 Colfontaine.

## Enquête publique - Prolongation relative au projet de Plan Air-Climat-Energie 2030

Écrit par Godin Marie-Odile

Vendredi, 28 Juin 2019 07:06 - Mis à jour Vendredi, 28 Juin 2019 07:06

---

Les observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale, service urbanisme de l'Administration communale de Colfontaine, Rue du Pont d'Arcole n° 14 à 7340 Colfontaine, aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Une séance de clôture sera organisée dans votre commune le 23/08/2019 à 11h00.

Fait à Colfontaine, le 29/05/2019.

Le Directeur général,  
(s) D. BLANQUET Le Bourgmestre,  
(s) L. D'ANTONIO

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Projet de catégorie A.1. (article D. 29-1 du Livre 1er du Code de l'Environnement). Le projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre 1er du Code de l'Environnement.